

EIFR
European
Institute of Financial Regulation

LABEX
LABORATOIRE D'EXCELLENCE
Régulation Financière
ReFi
FINANCIAL REGULATION LAB



Durabilité des investissements : comment organiser la transition vers l'empreinte zéro carbone ?

Jeudi 26 septembre de 8h30 à 11h00

Les solutions et processus « green » existent, mais sont encore assez peu répandus. C'est leur adoption au cœur des métiers de production ou de service qui fera la transition vers une économie carbone neutre. La priorité est donc d'accompagner pendant encore un grand nombre d'années des activités économiques aujourd'hui principalement « brown » vers une empreinte carbone optimum. Cette dynamique vers le verdissement concerne ainsi en réalité 100% de l'économie.

La finance dans son rôle d'allocation du capital doit soutenir et encourager cette dynamique, en faire un critère central au sein triptyque E.S.G, que ce soit en crédit ou en fonds propres.

Dans ce contexte, une politique d'Investissement Climatiquement Responsable des sociétés de gestion est clef pour mobiliser progressivement les investisseurs et influencer les émetteurs. Il s'agit clairement de s'intégrer dans une stratégie de transition du « brown » au « green ». Cette stratégie implique d'identifier dans chaque catégorie d'activité les acteurs qui font le plus d'efforts pour contribuer positivement au défi climatique, donc avec une empreinte carbone « best in class ».

En savoir plus ►

Intervenants



François Garreau

Responsable de la mission RSE auprès du ComEx, Generali France

Président de la Commission Développement Durable, FFA



Etienne Oberthür

Responsable du Financement et de la Trésorerie

Société du Grand Paris



Bertrand Janus

Communication financière, CSR Reporting Manager

Total



Pierre Filippi
Président
Fideas Capital



Bastien Rosspopoff

Adjoint au Resp. de la Division Expertise juridique et gestion complexe, Direction de la gestion d'actifs

AMF

[S'inscrire ▶](#)

Jeudi 26 septembre

8h30 à 11h00

Lieu : A déterminer

Voir en ligne | Être retiré de la liste de diffusion

Contribution : 250€

(Association loi 1901 non assujettie à la TVA) Paiement avant événement exigé

[Consulter les conditions générales de vente](#)